

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 8 avril 2021
Nombre des Membres en exercice : 77

**OBJET : 2021-02-22- FONCTION PUBLIQUE (4.1.1) - MODIFICATION DU
TABLEAU DES EMPLOIS – CREATIONS DE POSTES – SCHEMA DE
MUTUALISATION**

DATE DE CONVOCATION : 1^{ER} AVRIL 2021

DATE DE PUBLICATION : 12 avril 2021

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la salle de l'Arsenal, avenue du Colonel Péchot à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	FONTAINE André, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, PICARD Denis, BONNIN Pierre, LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc (ayant la procuration de MARTIN-TRIFFANDIER Emilien), PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre, PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGALT Jean-François), CHARTREUX Fabrice, GUYOT Laurent (ayant la procuration de PLANCHAIS Viviane), SILLAIRE Roger (ayant la procuration de RADER Audrey-Helen), MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPAS Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, PERRETTE Laurent (ayant la suppléance de CHENOT Bernard), JOUBERT Roger, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, DOHR Hervé (ayant la procuration de MANSION François), CHAPUY Jacques (ayant la suppléance de DEPAILLAT Bernard), HENNEBERT Philippe, MATTE Jean-François, COLIN Xavier, CHENOT Tony, HARMAND Alde, DICANDIA Chantal, ADRAYNI Mustapha (ayant la procuration de DE SANTIS Fabrice), ALLOUCHI-GHAZZALE Malika, RIVET Lionel (ayant la procuration de ASSFELD LAMAZE Christine), HEYOB Olivier (ayant la procuration de LE PIOUFF Lydie), CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de BRETENOUX Patrick), EZAROIL Fatima (ayant la procuration de ERDEM Olivier), BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis, LALEEVE Lucette, GUEGUEN Marie, SIMONIN Hervé, FAVRET Régis, CARTIER Jimmy, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient excusés :</u>	AMMARI Christelle, SEGALT Jean-François, PLANCHAIS Viviane, RADER Audrey-Helen, ROSSO Michel, CHENOT Bernard, BELLINASSO Alain, DEPAILLAT Bernard, MANSION François, LE PIOUFF Lydie, ASSFELD LAMAZE Christine, DE SANTIS Fabrice, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, BRETENOUX Patrick, ERDEM Olivier, MANGEOT Etienne.
<u>Avis de procuration :</u>	9 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	4 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Lionel RIVET
<u>Nombre de présents :</u>	59
<u>Nombre de votants :</u>	68

La Communauté de Communes a adopté en 2015, un rapport sur le schéma de mutualisation des services.

La problématique de la mutualisation se trouve durablement au cœur des stratégies de développement des collectivités, par la mise en commun de moyens, d'équipements et/ou de personnels.

La mutualisation remplit 2 objectifs :

- Permettre une plus grande efficacité économique ou efficience, afin de partager et développer les compétences, dynamiser les services ou assurer plus de cohérence dans la conduite d'actions au sein de l'ensemble territorial,
- Renforcer les moyens proposés aux communes pour l'accomplissement de leur mission et ainsi accroître la solidarité au sein du bloc local.

Il s'avère qu'il n'est plus possible, depuis plusieurs années, d'assurer certains travaux, tant en régie qu'à destination des communes, car nous ne disposons plus du personnel compétent.

Par ailleurs, lors des rencontres avec les Maires initiées en 2020, nous avons pu mesurer les soucis rencontrés, pour ce qui concerne la formation, le développement des connaissances et les compétences opérationnelles, les absences et les remplacements des agents communaux.

Nous avons notamment répondu par les travaux menés sur les communes par le ST2I. En effet, le Service Technique Intercommunal et d'Insertion (ST2I) est un outil mutualisé et à disposition des communes pour des missions courantes (tonte, élagage de haies, fleurissement, petite maçonnerie, peinture, petits entretiens des chemins et routes ...).

Il faut également souligner que le ST2I ne regroupe pas l'ensemble des corps de métier. Il s'agit avant tout d'un service d'insertion et celui-ci ne doit pas entrer en concurrence avec les entreprises du secteur privé.

La restructuration du service mise en œuvre depuis février 2019, a conduit à :

- a. Renforcer l'équipe dirigeante du ST2I ;
- b. Différencier les personnels des travaux en régie de ceux affectés aux travaux dans les communes ;
- c. Clairement identifier les missions et les affecter aux équipes dédiées.

Il est donc proposé de renforcer l'équipe technique par le recrutement de 3 agents, qui pourront à la fois répondre aux besoins de la CC2T pour les besoins du service, mais aussi, intervenir sur certaines missions auprès des communes, sous des conditions et à un tarif spécifique qu'il conviendra de fixer.

Les postes concernés sont les suivants :

- Agent de maintenance polyvalent des bâtiments
- Agent polyvalent du bâtiment maçonnerie, carrelage, plâtrerie, électricité ...
- Agent chargé de travaux Espaces verts, paysagers et naturels dans le respect de la qualité écologique et paysagère du territoire.

Par ailleurs, les besoins de la Communauté en matière de commande publique vont croissants dans le cadre de l'extension des compétences communautaires et des reprises en régie décidées. Avec un seul agent en charge, cela pose des difficultés à la communauté, notamment pour tenir les plannings souhaités des opérations programmées.

Dans ce cadre, il est proposé de renforcer le service de la commande publique de la communauté avec un second agent en créant un poste spécifique d'acheteur public au sein de la communauté. Dans le cadre de la mutualisation avec les communes et de la montée en puissance du ST2i, celui-ci serait responsable de l'optimisation des achats, des contrats de maintenance, de participer au recensement des besoins en lien avec les communes, de participer à l'élaboration de cahier des charges, de travailler à des groupements de commande le cas échéant, de suivre les consultations de marché et/ou de négocier avec les fournisseurs pour répondre aux besoins de la CC2T et des communes partenaires.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3,

Vu la Loi 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique,

Vu les Décrets portant statut particulier des différents cadres d'emploi de la fonction publique territoriale,

Vu la Loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la FPT,

Vu la loi du 6 août 2019, relative à la transformation de la Fonction Publique,

Vu le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Terres Toulouises,

Vu l'avis de la commission des Maires en date du 17 mars 2021 ;

Vu le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 25 mars 2021 ;

Vu la disponibilité des crédits budgétaires,

Vu l'avis du Comité Technique,

Le Conseil Communautaire, à la majorité, Monsieur FONTANA votant contre et Monsieur DOMINIAK s'abstenant, décide :

- **D'autoriser la création de 3 postes d'adjoint technique territorial, emploi permanent à temps complet, à compter du 1er mai 2021,**
- **D'autoriser la création d'un poste de rédacteur territorial, emploi permanent à temps complet, à compter du 1er mai 2021,**
- **De s'engager à prévoir les crédits en tant que de besoin au budget de référence,**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX